FORMAT COURT IMMOBILIER

Droit de la copropriété : décrypter l'actualité, conseiller et traiter le contentieux

La gestion d'une copropriété concentre des questions qui dégénèrent vite : contestation d'assemblée générale répartition des charges travaux votés puis remis en cause impayés qui s'installent. Le syndic et le conseil syndical décident souvent dans l'urgence sans voir que la règle applicable a évolué depuis la dernière opération comparable. Quatre heures pour faire le point sur les évolutions qui changent la conduite des assemblées la gestion des charges et le traitement des litiges. Les questions apportées par les participants servent de fil conducteur et les réponses sont rapportées à des dossiers d'immeubles.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,57 jour — 4 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 720 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Syndics gestionnaires de copropriété membres de conseils syndicaux juristes de l'immobilier et administrateurs de biens.

PRÉREQUIS
Une pratique de la gestion de copropriété ou du conseil aux syndicats de copropriétaires.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les évolutions qui modifient la conduite des assemblées générales
- Sécuriser la convocation le vote et la notification des décisions
- Traiter les contestations de décisions dans les délais utiles
- Fiabiliser la répartition des charges et le recouvrement des impayés
- Conduire un projet de travaux sans fragiliser la décision votée

03 Programme détaillé

M1 Assemblée générale et décisions

- Sécuriser la chaîne qui va de la convocation au procès-verbal
- Ordre du jour convocation et information préalable des copropriétaires
- Règles de majorité et passerelles entre majorités
- Rédaction du procès-verbal et notification des décisions
- Délais et effets de la contestation d'une décision
- Cas pratique : Analyse d'un ordre du jour mal rédigé et repérage des résolutions exposées à contestation.

M2 Charges travaux et budget

- Faire tenir la répartition face aux contestations
- Grilles de répartition et contestation des tantièmes
- Travaux privatifs travaux sur parties communes et autorisations
- Budget prévisionnel appels de fonds et provisions
- Recouvrement des impayés et mesures conservatoires
- Atelier : Construction d'un plan de recouvrement gradué pour un copropriétaire débiteur depuis plusieurs exercices.

M3 Contentieux et responsabilités

- Choisir la voie qui règle vraiment le litige
- Troubles de jouissance et désordres dans les parties communes
- Responsabilité du syndicat et responsabilité du syndic
- Articulation entre procédure amiable et action judiciaire
- Constitution du dossier et preuve à réunir
- Mise en situation : Arbitrage collectif sur la suite à donner à un litige de voisinage impliquant le syndicat.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 720 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr